



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Reglementation

Question écrite n° 7305

#### Texte de la question

M Henri Bayard appelle l'attention de M le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire sur le problème qui reste posé en ce qui concerne le régime juridique de l'exploitation des carrières. Depuis l'arrêt du Conseil d'Etat du 21 février 1986, il y a nécessité à ce que ce régime soit clarifié, compte tenu de la situation actuelle où les carrières sont assujetties à une double législation, d'une part au code minier, et d'autre part aux dispositions de l'article 1er de la loi no 76-663 relative aux installations classées. Les organisations professionnelles concernées par l'ouverture des carrières déplorent cette situation juridique incohérente. Il lui demande en conséquence quelles sont les initiatives qui peuvent être prises pour résoudre cette question.

#### Texte de la réponse

Reponse. - Le régime juridique de l'ouverture et de l'exploitation des carrières relève de deux lois : le code minier d'un côté, la loi relative aux installations classées de l'autre. Les ministres de l'industrie et de l'environnement avaient confié en 1987, à M Gardent, conseiller d'Etat, la mission de les éclairer sur les solutions à adopter pour clarifier cette situation juridique. Parmi les solutions étudiées par M Gardent a été évoquée celle du maintien du régime juridique des carrières dans le seul code minier, assorti d'un certain nombre d'améliorations des garanties pour la protection de l'environnement. Les deux départements ministériels concernés n'ont toutefois pas arrêté le choix définitif des modifications juridiques à retenir et poursuivent la concertation avec les parties intéressées, notamment la profession des exploitants de carrière. La volonté des pouvoirs publics est de bâtir, à l'issue de cette concertation, un régime clair, efficace et offrant toute sécurité juridique pour l'exploitation des carrières.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Bayard Henri](#)

**Circonscription :** - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 7305

**Rubrique :** Mines et carrières

**Ministère interrogé :** industrie et aménagement du territoire

**Ministère attributaire :** industrie et aménagement du territoire

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 26 décembre 1988, page 3811